DEPARTEMENT DU BAS-RHIN



MAIRIE de DINGSHEIM

- 67370 -

N°10 du mandat/N01-2021

Séance du conseil municipal du lundi 18 janvier 2021 à 20h

sous la présidence de M. Gaston BURGER
Salle du bar au centre culturel à Griesheim-sur-Souffel

En présentiel et distanciel pour permettre l'application des règles sanitaires en raison de Covid 19.

Membres présents : 12

Gaston Burger, Joseph Arenas, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Gisèle Berbach, Christian Biller, Benoît Haettinger, Dominique Reinbolt, Brice Schobel, Dominique Fritsch, Geneviève Botzong, Laetitia Johner

Membre en distanciel : 1 Catherine Kretz

Absents procurations : ./.

Absents : 2 : Audrey Bauer, François Jacob (démissionnaire)

Nombre de votants : 13

Ordre du jour :

- 1. Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020
- 2. Acquisition et gestion de parcelles sur notre ban communal :
 - a. terrain situé à l'entrée de la rue de Mittelhausbergen
 - b. terrains situés sur le site du futur cimetière
 - c. terrain appartenant à la CTS
 - d. situation du chemin d'exploitation perpendiculaire à la rue de Mittelhausbergen
- 3. 3. Préparation du budget 2021 :
 - a. éléments de contexte (principaux équilibres dépenses de fonctionnement, recettes)
 - b. recensement des besoins
- 4. 4. Convention sous mandat avec le Sivom « La Souffel » pour les travaux de voirie
- 5. 5. Demande de subventions :
 - a. dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) concernant le sentier pédagogique intergénérationnel
 - b. dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le traitement de la charpente de l'église
- 6. 6. Compte-rendu de réunions :
 - a. citoyenneté, jeunesse et environnement
 - b. urbanisme et économie
 - c. divers retours
- 7. 7. Divers:
 - a. agenda

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le conseil municipal désigne Virginie Adloff, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : démission d'un conseiller municipal (point N°1A) – Unanimité.

Gaston Burger ouvre cette première séance de conseil municipal en présentant ses vœux à l'ensemble des conseillers municipaux présents.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020

Il convient de rectifier sous le point « divers » : conseil municipal le 15/03/2021 à 20h et non pas 15h. Adoption à l'unanimité du compte-rendu.

1A. Démission d'un conseiller municipal

Le maire indique qu'il a reçu en date du 18 janvier 2021 une courrier de démission de François Jacob valablement signé. La personne suivante sur la liste « Ensemble demain », à savoir Claudia Sturm, sera donc convoquée au prochain conseil municipal par courrier et mail. Le conseil municipal prend acte de ces éléments.

2. Acquisition et gestion de parcelles sur notre ban communal :

a. Terrain situé à l'entrée de la rue de Mittelhausbergen

Délibération N°01/2021 - Unanimité

Dans le cadre de la délégation générale qui lui a été donnée, Gaston Burger informe le conseil que l'acte de vente du terrain, situé à l'entrée de la rue de Mittelhausbergen - anciennement « terrain Gull », a été signé pour un montant de 27 000€ auxquels s'ajoutent environ 1 300€ de frais de notaire. Ce terrain de 84 ares est destiné à un projet de sentier pédagogique intergénérationnel. Le conseil municipal prend acte de cette opération.

b. Terrains situés sur le site du futur cimetière

Le maire informe le conseil de l'avancée de ces acquisitions de parcelles. Globalement, les propriétaires accueillent plutôt favorablement les demandes d'achat de parcelles et certains ont d'ores et déjà donné leur accord à ces cessions. Quelques propriétaires restent encore à contacter.

c. Terrains appartenant à la CTS

Le conseil est informé que la CTS a été contacté par mail concernant l'achat de cette parcelle mais que, pour le moment, aucune réponse n'a été réceptionnée.

d. Situation du chemin d'exploitation perpendiculaire à la rue de Mittelhausbergen

Gaston Burger informe que la mise en vente d'une maison dans une rue perpendiculaire à la rue de Mittelhausbergen met en avant la question de la nature et de la qualification de la voie d'accès à cette propriété Cette voie est à ce jour constituée par une voie relevant de la catégorie chemin d'exploitation appartenant à l'association foncière.

Cette situation n'est pas unique dans le périmètre urbanisé du village. Elle date de l'époque où l'urbanisation s'est faite dans des conditions règlementaires moins rigoureuses.

Le maire propose de recenser tous les chemins concernés et de profiter du réaménagement foncier pour proposer des solutions d'échange avec l'association foncière et transférer certaines de ces voies dans le domaine public communal sous condition.

3. Préparation du budget 2021

Le maire présente au conseil les différents éléments constituant le budget de la commune en projetant un diaporama. Il explique ensuite le mécanisme de calcul de la capacité d'autofinancement de la commune et de son intérêt au regard des besoins pour financer les projets communaux. Il termine avec la liste des investissements prévisionnels tout en précisant que l'ensemble des projets ne pourra pas être mené à bien en 2021, certaines opérations seront sans doute étalées sur plusieurs années.

4. Convention sous mandat avec le Sivom « La Souffel » pour les travaux de voirie

Délibération N°02/2021 - Unanimité

Le maire explique que la compétence « construction et entretien de la voirie communale » a été transférée au Sivom « La Souffel ». A ce titre et dans la mesure où le Sivom n'est pas propriétaire de la voirie, les travaux, conformément aux statuts, ne peuvent être réalisés que par le biais d'opérations sous mandat. Même si cela peut entrainer des lourdeurs administratives, dès lors que la commune souhaite entreprendre des travaux de voirie, comme par exemple la réfection complète de rues, ou tous travaux d'entretien de la voirie (type nid de poule, petites réparations...), elle doit systématiquement signer une convention de mandat avec le Sivom.

Comptablement, c'est bien la commune qui prend en charge le coût de ces travaux qui se retrouve dans le budget en investissement à l'article 2151. En effet, le SIVOM envoie au fur et à mesure des titres de recettes à la commune pour paiement. Dès lors, afin d'éviter au conseil municipal de délibérer pour chaque projet, le maire propose de l'autoriser à signer une convention cadre, de portée générale qui sera valable jusqu'à la fin du mandat et qui permettra au maire de signer tous les documents liés aux travaux de voirie sous mandat.

Cette démarche constitue pour le maire une autorisation de mise en œuvre et d'exécution qui ne se substitue pas à la validation préalable des travaux par le conseil qui sera également tenu informé de l'évolution des conventions et autres actes signés avec le Sivom pour les travaux de voirie.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer des conventions de mandat (délégation de maitrise d'ouvrage) nécessaires avec le Sivom « La Souffel » pour la réalisation des travaux de voirie décidés par le conseil et jusqu'à la fin du mandat en cours , ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

5. Demande de subvention

Délibération N°03/2021 - Unanimité

Concernant le terrain situé à l'entrée de la commune, anciennement terrain « Gull », le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'adopter le principe de création d'un aménagement d'espaces d'agrément paysager aux fins de santé, éducatifs et ludiques,
- de prendre acte du descriptif détaillé du projet pour un montant estimatif global des travaux de 358 982,54 € HT soit 430 779.05 € TTC
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat : DETR au titre de la programmation 2021 : II – Développement économique, socio-culturel, environnemental et touristique
- by d'autoriser le maire à déposer le dossier et à signer toutes les autorisations administratives nécessaires et tous documents s'y rapportant
- 🔖 d'approuver le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Phases d'exécution	Échéancier de réalisation	
A.P.S.	4 ^{ème} trimestre 2020	
Acquisition immobilière (foncier/immeuble le cas échéant))	15 janvier 2021	
A.P.D.	Mai 2021	
Date de l'appel d'offres– consultation des entreprises	Juillet 2021	
Date prévisionnelle de notification du marché ou de la signature du bon de commande *	Septembre 2021	
Début des travaux*	Octobre 2021	
Fin des travaux	Décembre 2022	

a. Commission Environnement

Brice Schobel signale qu'en 2021, un certain nombre d'actions concerneront le futur sentier pédagogique intergénérationnel :

- bornage du terrain
- lancer l'appel à concurrence pour le choix du bureau d'étude pour les aménagements paysagers
- réalisation du chemin traversant avec plantation d'arbres
- nettoyage du terrain avec l'aide de la population, lors d'une journée citoyenne
- visites d'autres projets similaires afin de confronter les idées

b. Commission Voirie

Marcel Fritsch rappelle que le comptage de vitesse a été mis en place par la société TTK jusqu'au 19 janvier 2021. D'autres périodes de comptages viendront compléter les premières mesures prises.

c. Divers

Pour information, Andrée Briffoteau signale que la Cocoko a demandé aux communes la liste des personnes de plus de 75 ans dans le cadre de la campagne de vaccination qui devrait débuter le 28 janvier.

La séance est close à 22h30.

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Audrey BAUER (absente)	Gisèle BERBACH	Christian BILLER
Geneviève BOTZONG	Andrée BRIFFOTEAU	François JACOB (démissionnaire)	Dominique FRITSCH	Marcel FRITSCH
Benoît HAETTINGER	Laetitia JOHNER	Catherine KRETZ (distanciel)	Dominique REINBOLT	Brice SCHOBEL